



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Postes d'enseignants du second degré

Campagne 2012

1/ La consultation des emplois à pourvoir et des descriptifs de postes

Les emplois et leurs descriptifs sont publiés sur le site « Galaxie »
<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

Le tableau récapitulatif des postes est consultable sur le site de l'Université d'Avignon.

2/ La recevabilité des candidatures

Pour pouvoir candidater, vous devez être fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) et appartenir aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel ou d'éducation physique ou sportive.

Vous devez être en position d'activité, de disponibilité, de détachement ou en congés divers.

Si vous êtes professeurs des écoles ou fonctionnaires de catégorie A d'un autre ministère et que vous souhaitez être affectés dans l'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement déposer une demande de détachement.

Si vous êtes maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MENJVA, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public mais ayant opté pour votre maintien dans l'enseignement privé, vous devez impérativement demander votre intégration dans un des corps enseignants précités avant le 31 décembre 2011.

Les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrats ne peuvent pas bénéficier d'une affectation dans l'enseignement supérieur.

3/ La constitution du dossier de candidature

La consultation des fiches de poste ne vaut pas acte de candidature.

Vous devez compléter le dossier de candidature, dont le fichier est disponible sur le site, et y joindre les pièces justificatives demandées.

4/ L'envoi du dossier

Votre dossier doit être envoyé, complet **en deux exemplaires**, avant le **31 octobre 2011 inclus**, et exclusivement sous format papier, à l'adresse suivante :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

DRH – Personnels enseignants
74 rue Louis Pasteur
84 029 AVIGNON CEDEX 1

Pour tous renseignements d'ordre administratif sur la constitution de votre dossier, vous pourrez contacter Muriel MAUBRE : 04 90 16 25 36 muriel.maubre@univ-avignon.fr

5/ La sélection des candidats

Les candidats retenus seront auditionnés par une commission à partir du mardi 8 novembre 2011.

6/ Acceptation du poste par les candidats

Il sera adressé, au candidat qui aura été classé en première position, une demande d'acceptation du poste qu'il devra retourner à l'établissement **sous 8 jours**, délai de rigueur.

Tout candidat qui ne répondra pas sous 8 jours sera considéré comme renonçant à son affectation. L'université invitera alors le candidat suivant à accepter le poste.

7/ Transmission au Ministère

Dès la fin de la procédure et **avant le 9 décembre**, le nom des candidats retenus pour chacun des postes et leur courrier d'acceptation seront transmis au Ministère.

8/ Affectations

C'est le Ministère qui prononce l'affectation du candidat retenu à effet du **1^{er} septembre 2012**.

9/ Rappel du calendrier

Lundi 31 Octobre	Date limite de réception des dossiers de candidature sur support papier
Entre le mardi 8 novembre et le lundi 14 novembre	Audition des candidats sélectionnés par une commission
Mardi 22 novembre	Notification de la décision aux candidats retenus pour acceptation du poste
Vendredi 9 décembre	Date limite d'envoi au Ministère des candidats retenus et de leur acceptation
1 ^{er} septembre 2012	Affectation sur les postes

10/ Références

Circulaires ministérielles n° 2011-088 du 21 juin 2011 et n° 2011-1016 du 29 juillet 2011.